



HAL
open science

La cuisine de la villa gallo-romaine de Coste Deferne au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

Pierre Vallat

► **To cite this version:**

Pierre Vallat. La cuisine de la villa gallo-romaine de Coste Deferne au Puy-en-Velay (Haute-Loire). Gallia - Archéologie de la France antique, 2013, Cuisines et boulangeries en Gaule romaine, 70 (1), pp.203-221. hal-01931856

HAL Id: hal-01931856

<https://hal.science/hal-01931856>

Submitted on 14 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La cuisine de la villa gallo-romaine de Coste Deferne au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

Pierre VALLAT

Mots-clés. *Haut-Empire, Antiquité tardive, villa, établissement rural, cuisine, égout maçonné.*

Résumé. *Une opération de fouille archéologique préventive d'une villa d'époque romaine a été réalisée en 2005 à Coste Deferne sur la commune du Puy-en-Velay (Haute-Loire, Auvergne). Cette opération a permis de mettre au jour, en périphérie méridionale de l'agglomération antique du Puy-en-Velay (Anicium), pour la première fois en territoire vellave, le plan complet d'une villa implantée dans le dernier tiers du I^{er} s. apr. J.-C. et qui perdure aux III^e et IV^e s. apr. J.-C. Différents aménagements de l'une des pièces de la partie résidentielle suggèrent la présence d'une cuisine dont les eaux usées sont évacuées par un égout maçonné bordant l'aile septentrionale.*

Keywords. *Early Empire, Late Antiquity, villa, rural establishment, kitchen, masonry-built sewer.*

Abstract. *In 2005, preventive archaeological excavations of a Roman villa were undertaken in the locality of Puy-en-Velay (Haute-Loire, Auvergne) in the southern periphery of the ancient settlement of Anicium. For the first time in the territory of the Vellavi, it has been possible to obtain the complete plan of a Roman villa settled in the last third of the 1st century AD and lasting until the 3rd and 4th centuries AD. In one of the rooms of the residential quarter, various installations suggest the presence of a kitchen, whose used waters were evacuated through a masonry-built sewer along the northern wing of the villa.*

Translation: Nathan SCHLANGER

Les pratiques culinaires pour la période romaine en Auvergne ont été ponctuellement documentées par des études céramologiques, carpologiques et archéozoologiques. Les quelques fouilles (souvent partielles) d'établissements ruraux antiques, réalisées depuis deux décennies dans le cadre de l'archéologie préventive, n'avaient pas, jusqu'à présent, permis d'identifier d'espace culinaire¹²⁶. Les références concernant les pièces de cuisine des fermes et des *villae* (construction, aménagements spécifiques, programme décoratif, position dans la partie résidentielle, etc.) restaient donc entièrement à établir pour la région.

Une opération de fouille archéologique préventive d'une villa d'époque romaine a été réalisée en 2005 à Coste Deferne sur la commune du Puy-en-Velay dans le département de la Haute-Loire (fig. 204). Cette opération a été l'occasion de mettre au jour, en périphérie méridionale de l'agglomération antique du Puy-en-Velay (*Anicium*), pour la première fois en territoire vellave, le plan complet d'une villa implantée dans le dernier tiers du I^{er} s. apr. J.-C. et qui a perduré, sans grande modification architecturale, aux III^e et IV^e s. apr. J.-C. Différents aménagements de l'une des pièces de la partie résidentielle

suggèrent la présence d'une cuisine dont les eaux usées étaient évacuées par un égout maçonné bordant l'aile septentrionale¹²⁷.

PRÉSENTATION DE LA VILLA

HISTORIQUE DES RECHERCHES

Plusieurs habitats ruraux, pour certains de rang élevé, sont susceptibles de constituer un véritable réseau d'établissements domaniaux autour de l'agglomération antique du Puy-en-Velay. Parmi ces habitats, la villa de Coste Deferne est localisée dans le bassin du Puy, à 2 km au sud du centre-bourg de la préfecture de la Haute-Loire située à la confluence de la Loire et de la Borne.

Cette villa était déjà connue par des découvertes fortuites réalisées au XIX^e s.¹²⁸ Entre 1957 et 1990, H. Verdier a effectué

127. Remerciements à Pierre Caillat (Inrap Rhône-Alpes-Auvergne) pour les compléments apportés à l'étude archéozoologique et à Marie-Josée Duprez pour l'infographie.

128. La présence de *tegulae*, de tronçons de colonnes et de débris de sculptures en arkose, ainsi qu'un « béton à une certaine profondeur du sol » a été mentionnée en 1861 ; Gounot, 1989, p. 59, n° 45.2 ; Provost, Rémy, 1994, p. 100, n° 70). En 1868, L. Arnaudon a donné au musée Crozatier du Puy-en-Velay une clef en alliage cuivreux et en fer incomplète, une « agrafe de vêtement » en alliage cuivreux (fibule), un manche en os, un tesson de céramique sigillée et deux tronçons de colonne (Aymard, 1868, p. 182 ; 1875, p. 14 ; Gounot, 1967, p. 31, n° 6, 19-22 ; 1989, p. 45.7).

126. La seule cuisine avérée dans la région a été découverte récemment en contexte urbain au sein de l'ensemble public monumental de Jaude dans le chef-lieu de cité *Augustonemetum*/Clermont-Ferrand (Alfonso *et al.*, 2012b, p. 51).

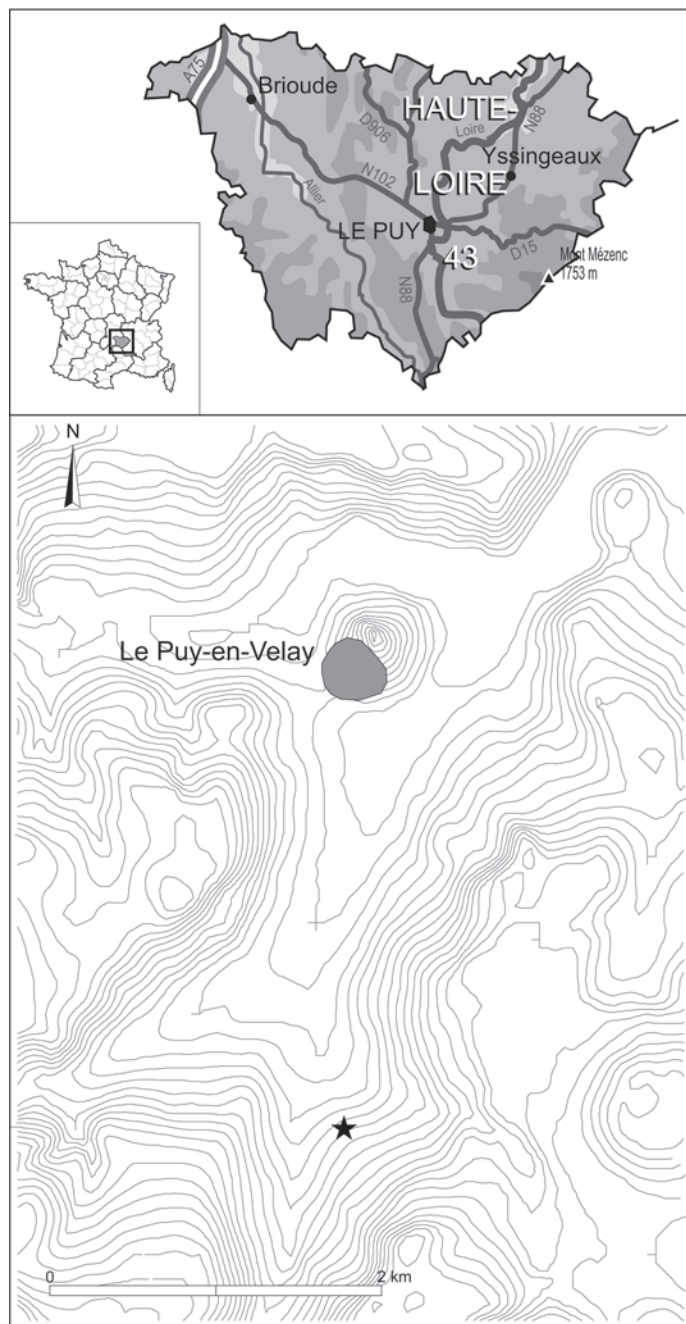


Fig. 204 – Localisation de l'opération archéologique à Coste Deferne au Puy-en-Velay (DAO : P. Combes, Inrap).

de nombreuses prospections au sol et des ramassages minutieux de « milliers de tessons » à l'emplacement du site antique. Il a observé en surface la présence de traces de matériaux de construction gallo-romains (Verdier, 1992, p. 43-51).

La fouille a été réalisée suite à un diagnostic archéologique effectué en avril 2005, sur plus de 5 ha, à l'emplacement d'un projet de lotissement (Vallat, 2005). Ce diagnostic avait révélé l'existence de nombreux vestiges, plutôt bien conservés, d'une villa antique située dans la partie sud-ouest des terrains sondés, sur deux replats mitoyens séparés par un muret de terrasse actuel ¹²⁹.

129. Le Service régional de l'archéologie d'Auvergne a prescrit une opération de fouille préventive, qui a été réalisée par l'Inrap en 2005 sur une superficie

OBJECTIFS DE LA FOUILLE

Le site de Coste Deferne représentait la première fouille en aire ouverte de l'ensemble des bâtiments d'un établissement antique en contexte rural dans la cité des Vellaves. L'objectif principal de la fouille était de révéler, dans la mesure des moyens disponibles, par un décapage extensif sur une superficie importante (1,2 ha), l'organisation architecturale de l'ensemble des bâtiments de la villa, son évolution, son économie et, si possible, son statut et son insertion dans le réseau d'occupation de la région à l'époque romaine (fig. 205).

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT DOMANIAL

Cette fouille a permis de mettre au jour le plan quasi complet d'une villa gallo-romaine qui succède à un petit habitat rural gallo-romain précoce. L'établissement domanial est implanté sur deux replats successifs, désignés zone basse et zone haute. L'ensemble architectural antique, orienté presque selon les points cardinaux, témoigne d'une construction planifiée, réalisée en une seule phase dans les dernières décennies du I^{er} s. apr. J.-C.

Sur la zone basse, la villa, édifée sous les Flaviens, est caractérisée par un bâtiment (n° 3) ramassé, formant un « U » ouvert à l'est et de superficie moyenn : 3 200 m² environ au total. Elle est composée de trois corps de bâtiment dissymétriques qui encadrent une cour intérieure privée quasi rectangulaire et sans galerie périphérique. Cet ensemble est flanqué à l'est d'une deuxième cour agricole alignée, fermée au nord par un mur de clôture et qui a livré une grande citerne à eau dans l'angle nord-est.

Dans la première moitié du II^e s. apr. J.-C., un nouvel ensemble architectural est construit. Il est constitué des bâtiments 2 et 6, implantés sur la zone haute dans une cour probablement agricole. Sur la zone basse, le grand bâtiment 3 et la citerne sont toujours occupés sans que des modifications majeures ne soient observées dans les secteurs fouillés. La plupart des constructions installées sur les deux replats perdurent aux III^e et IV^e s. apr. J. C., conservant ainsi l'organisation architecturale initiale.

Le bâtiment principal (n° 3) comprend une aile méridionale allongée, une aile occidentale réduite et une aile septentrionale massive. La majeure partie de ce bâtiment est caractérisée par la présence d'unités architecturales, dont il est possible de supposer qu'elles correspondent aux communs et peut-être aux habitations du personnel.

La plupart des murs, généralement chaînés, sont construits en *opus vittatum* (assises réglées). De nombreux sols en terre battue ont été observés dans la plupart des pièces et dans les cours, à l'exception de certaines salles résidentielles qui possèdent des sols en mortier (pièces 19, 23 à 25).

L'aile septentrionale du bâtiment 3 regroupe apparemment des fonctions diverses et comprend un ensemble de 13 pièces, ce qui représente un espace total de 800 m² (fig. 205). Les pièces 19 à 21 et 23 à 25, dont la possible *culina*, constituent assurément la partie résidentielle de l'exploitation (corps de logis principal),

de 12 738 m² correspondant à l'extension de l'ensemble des vestiges antiques et leurs abords immédiats (Vallat, 2006a, 2006b, 2006c et 2007).

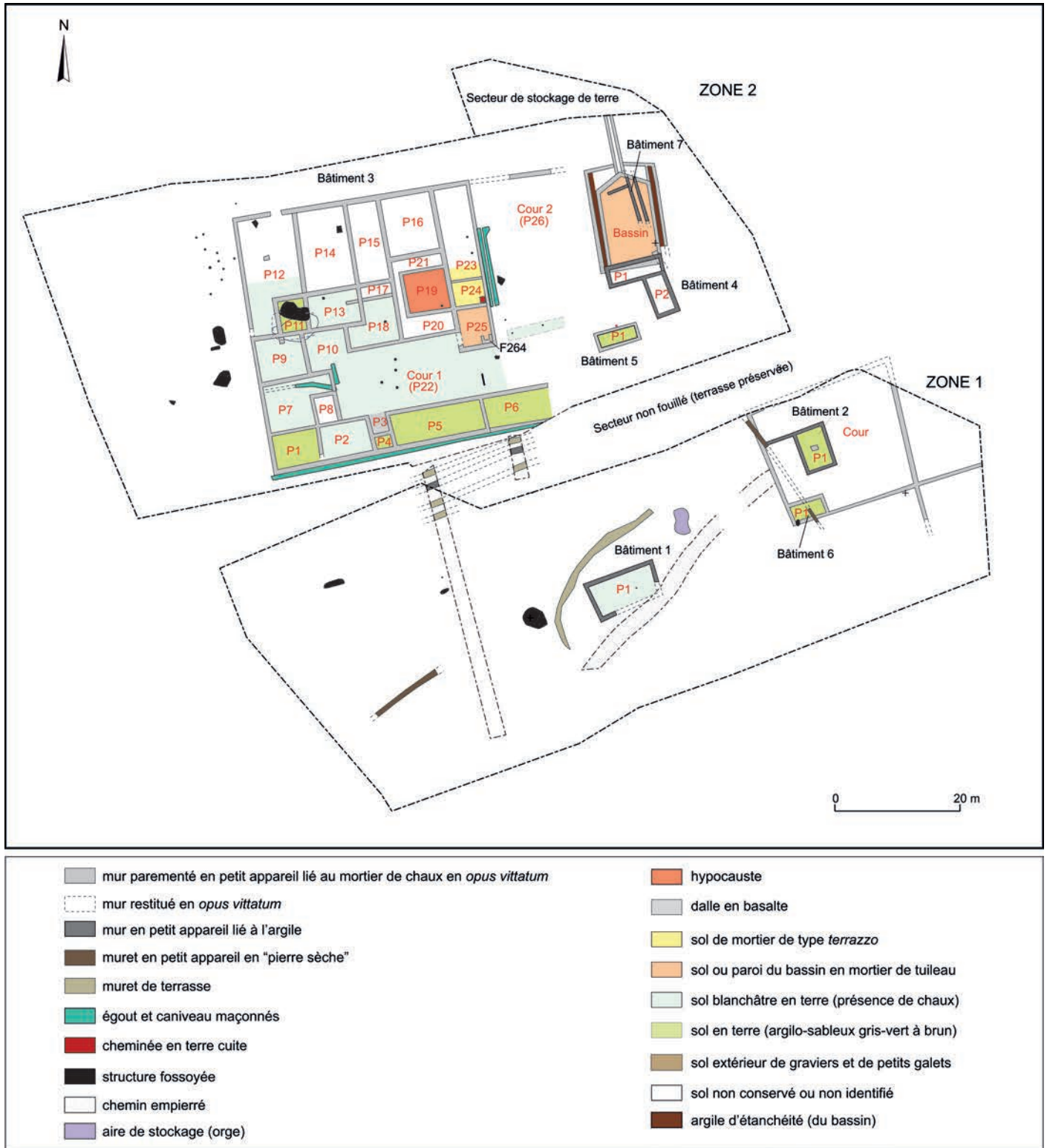


Fig. 205 – Localisation des bâtiments et des pièces toutes périodes confondues (DAO : P. Combes, Inrap).

à la lumière des aménagements observés : sols bétonnés, cheminée d'angle, hypocauste, enduits peints, etc. Plusieurs salles d'habitation ont livré des peintures (Vallat, 2006a ; Vallat, Boislève, sous presse). Aucun secteur balnéaire n'a été découvert.

La pièce 19 est une salle chauffée sur hypocauste, de plan presque carré (40 m² de superficie), qui pourrait correspondre à un espace de repos (fig. 206 et 207). Cette salle est encadrée sur trois côtés par les unités architecturales 20 et 21, reliées entre

elles par un étroit couloir situé en bordure ouest de l'hypocauste. Au sud de la salle de chauffe de la pièce 19, l'unité architecturale 20 se présente comme un rectangle de 21 m². À la lumière de la distribution architecturale, cette pièce est susceptible de correspondre à un corridor/vestibule (avec escalier ?) dont l'entrée était probablement ouverte sur la cour 1.

Entre les pièces 20 et 21, un étroit couloir a été édifié le long de la salle 19. Il se présente comme une construction orientée

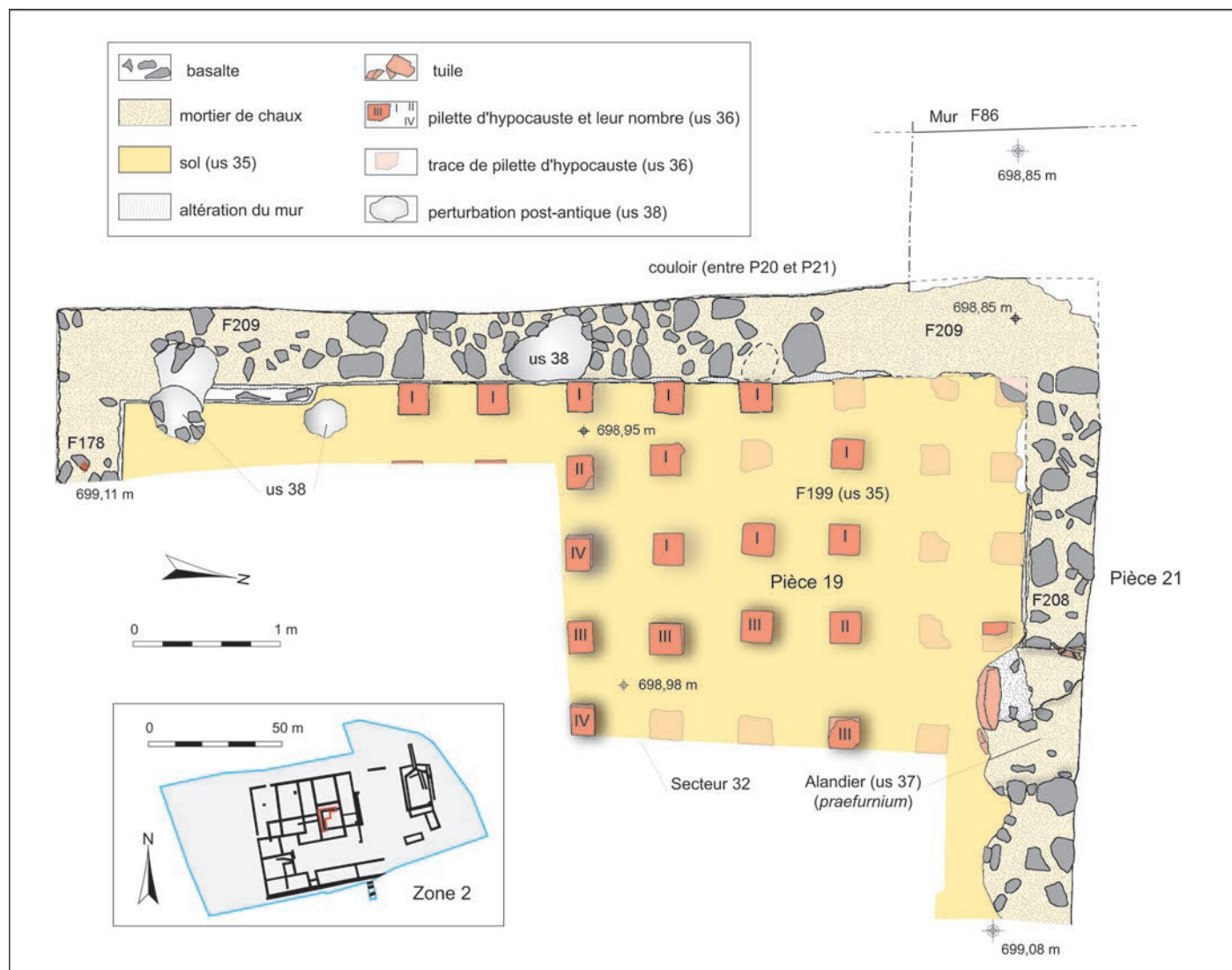


Fig. 206 – Plan d'une partie de la pièce 19 (DAO : J. Cayrol, Inrap).



Fig. 207 – L'hypocauste de la pièce 19 (cliché : P. Vallat, Inrap).

nord-sud de 7 m de long et 1,25 m de large. Cet espace de circulation permet d'accéder à la pièce 21. Cette dernière borde au nord la salle à hypocauste. Elle s'étend sur une superficie réduite de 16,80 m². L'emplacement de cette salle et la présence de l'alandier du *prae-furnium* dans le mur M208 incitent à identifier cette pièce 21 comme un local technique, au sein duquel le foyer de l'hypocauste devait être installé.

La pièce 23, qui correspond à l'angle nord-est du bâtiment 3, se présente comme un vaste rectangle allongé de 75 m². La position de cette unité architecturale, localisée en bordure d'une salle chauffée par un hypocauste (P19) et d'une autre avec cheminée d'angle (P24), ainsi que la présence *in situ* d'un sol en mortier de chaux et d'enduits peints roses à mauve sur les plinthes de différents murs, incitent à identifier cette unité architecturale comme une pièce de nature résidentielle, dont les dimensions importantes et le plan de forme allongée pourraient indiquer qu'il s'agit d'une vaste salle de réception non chauffée. La base maçonnée au mortier de chaux d'un seuil de porte, large de 1,30 m, a été identifiée pour le passage entre les pièces 23 et 24 (Vallat, 2005).

La pièce 24 est située en bordure sud de la salle précédemment décrite. Il s'agit d'une petite structure de plan rectangulaire, de 18 m² de superficie intérieure. Les murs de cette salle sont également caractérisés par la présence d'enduits peints. Un chauffage « domestique » de la pièce est assuré par une cheminée de type « avancé » oblique, qui est installée dans l'angle sud-est, contre les murs M96 et M178 (fig. 208 et 209). L'intégration de la pièce dans le programme architectural et les différents chaînages de murs avec les pièces voisines permettent de dater la construc-

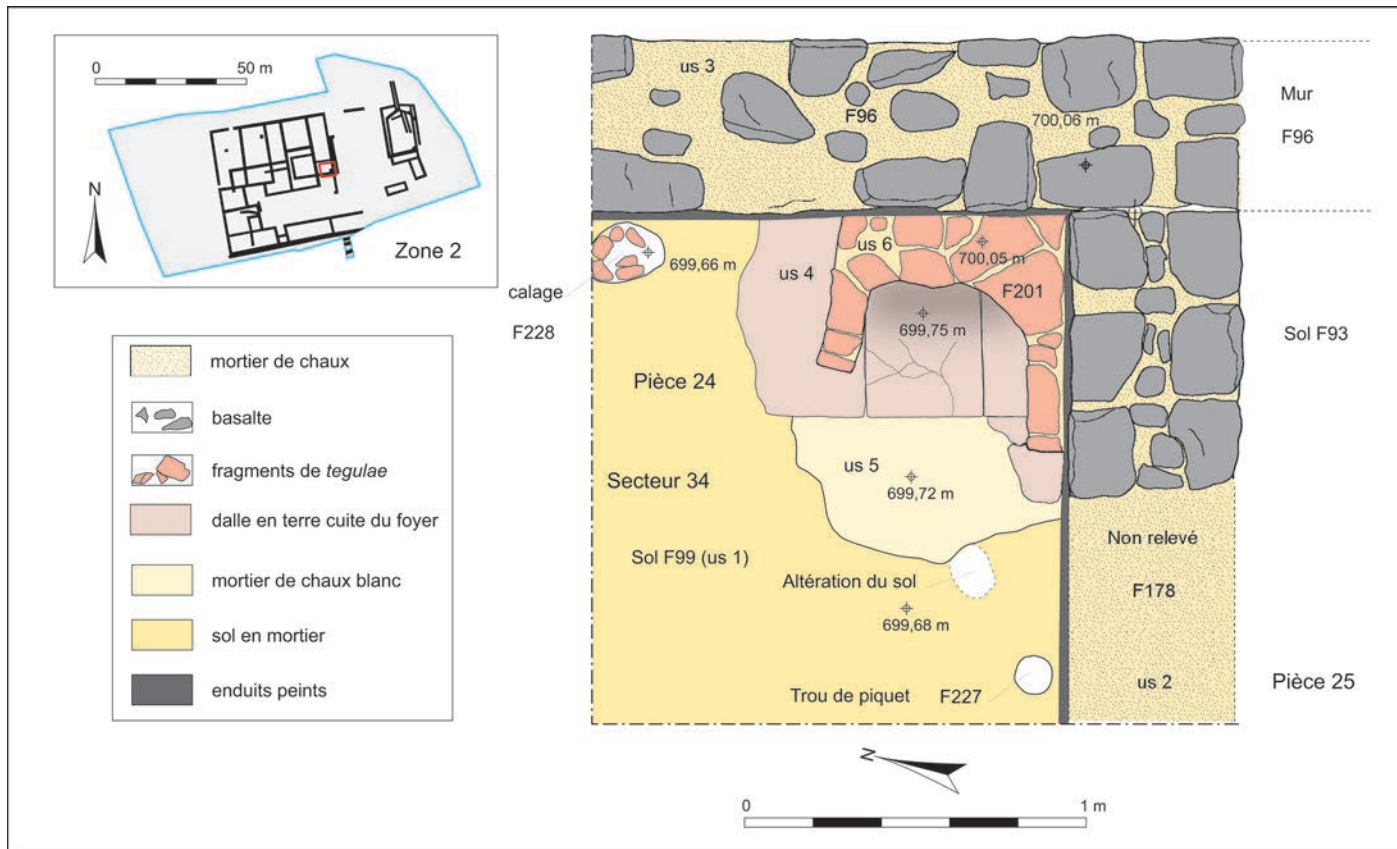


Fig. 208 – Plan de la cheminée de la pièce 24 (DAO : J. Cayrol, Inrap).



Fig. 209 – La cheminée de la pièce 24 (cliché : P. Vallat, Inrap).

tion initiale de la salle 24 du dernier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. Les caractéristiques architecturales (cheminée d'angle, dimensions limitées, sol en mortier, enduits peints, etc.) pourraient indiquer que cette unité correspond à une petite salle à manger d'hiver.

DESCRIPTION DE LA PIÈCE 25

PRÉSENTATION ARCHITECTURALE

La pièce 25 est accolée au sud à la salle 24 (fig. 210). La différence d'altitude des sols entre ces deux salles est d'environ 70 cm, ce qui correspond à l'étagement en lien avec la pente

inclinée vers le nord. Il s'agit d'une unité architecturale de plan rectangulaire, de 6,15 m du nord au sud par 5,1 m d'est en ouest, soit une superficie intérieure de 31 m². Comme pour l'ensemble de l'espace résidentiel, la pièce est constituée des murs appareillés M96, M178, M196 et M197. La fondation des murs M96 et M178, constituée de blocs de basalte non taillés et hétérométriques (0,05 m à 0,40 m), liés par un simple sédiment à dominante argileuse ou par un mortier de chaux selon les cas, est inscrite dans une tranchée à parois verticales et fond plat, creusée dans le substrat jusqu'à l'obtention d'un sol de qualité suffisante afin de supporter le poids de l'édifice. La fondation des murs M196 et M197 n'a pas été atteinte.

M96 correspond à un mur porteur, à tranchée aveugle et fond plat, plutôt large (0,65 m) et avec une fondation peu profonde de 0,35 m creusée dans le substrat marno-calcaire. Les blocs basaltiques non taillés et hétérométriques du remplissage sont liés par des sédiments argileux brun foncé. L'élévation présente un double parement, dont les moellons basaltiques rectangulaires et souvent grossièrement équarris (0,20 m à 0,25 m de longueur et 0,15 m de hauteur) sont liés par du mortier de chaux gris-beige chargé en graviers noirs volcaniques. Un blocage interne est constitué de petits blocs basaltiques non taillés (0,05 m à 0,10 m), qui sont emballés dans du mortier de chaux. Ce mur, large de 0,65 m en élévation, conservait en place des enduits peints rouges au niveau de la plinthe (fig. 211 à 213).

Le mur de refend M178, perpendiculaire à M96, correspond également à une construction bâtie « en dur » à double parement (du moins pour la partie inférieure de son élévation) de même facture que M96. Au-dessus de la deuxième assise du mur appareillé, un niveau de sédiments argilo-sableux brun foncé,



Fig. 210 – Le secteur résidentiel de la villa de Coste Deferne (DAO : P. Combes, Inrap).

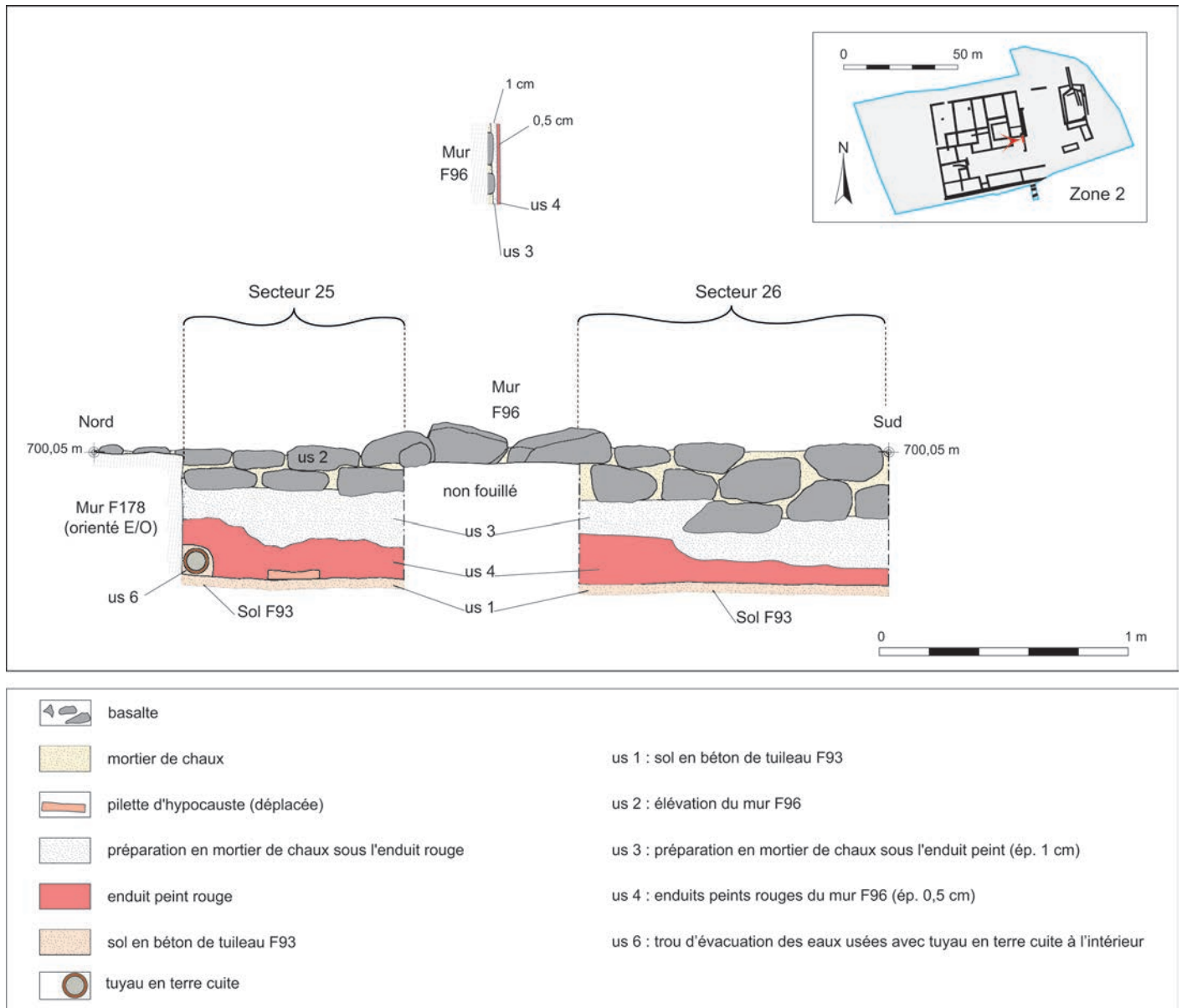


Fig. 211 – Relevé du mur M96, secteurs 25 et 26 (DAO : J. Cayrol, Inrap).

avec des enduits encore en place plaqués contre (fig. 214), a été observé au cours de l'évaluation d'avril 2005, ce qui suggère la présence d'une élévation probablement en terre pour une architecture mixte (Vallat, 2005, p. 43, fig. 30, US 17).

Les murs M196 et M197, larges de 0,65 m comme M96, sont également caractérisés par une élévation à double parement. Les moellons basaltiques, pour certains grossièrement équarris (0,15 m à 0,25 m de long et 0,10 m à 0,15 m de haut), sont liés par du mortier sableux et jaunâtre (fig. 218). Un blocage interne de tout-venant comprend des petits blocs basaltiques non taillés et hétérométriques (0,05 m à 0,15 m), qui sont emballés dans du mortier de chaux. La fondation n'a pas été atteinte. Il faut signaler que le mur M196 n'a été que partiellement observé, car la moitié sud-ouest est restée ensevelie sous une zone de stockage de terre. Le mur M197 présente les stigmates d'une forte récupération par endroits, l'élévation étant partiellement absente.

Comme pour la plupart des autres murs de la villa, les élévations des murs de la pièce 25 sont parementées en petit appareil lié au mortier de chaux, mais selon des procédés plutôt

sommaires et rarement très soignés. Il s'agit d'un traitement en appareil isodome ou pseudo-isodome de petits moellons de pierre, généralement rectangulaires et disposés en assises horizontales, alternées et réglées (en *opus vittatum*). Ils sont bâtis à l'aide quasi exclusive de blocs de basalte¹³⁰. En effet, les moellons observés dans les murs de la villa sont, au mieux, grossièrement équarris par régularisation des faces. Les moellons basaltiques du Tertiaire ou du début du Quaternaire utilisés à Coste Deferne sont caractérisés par la présence d'un peu d'olivine et d'altérations en « tache de soleil »¹³¹. Le basalte étant un matériau dur et résistant à l'humidité, son emploi est généralement fréquent dans les parties inférieures des murs. Il abonde dans le secteur, notamment sous la forme de très

130. Ces pierres vacuolaires du groupe magmatique sont rugueuses, ce qui interdit le polissage et ne permet qu'une taille souvent sommaire.

131. Ce basalte a tendance à se déliter en plaque ou en bloc selon les moellons observés (identification G. Vernet, géologue Inrap).



Fig. 212 – Le sol S93 et le mur M96, secteur 25 (cliché : P. Vallat, Inrap).



Fig. 213 – Le sol S93 (avec couche d'enduits peints effondrés, partie gauche) et le mur M96, secteur 26 (cliché : P. Vallat, Inrap).



Fig. 214 – Les murs M178 (avec enduits peints encore en place côté pièce 24) et M96, ainsi que le sommet de la cheminée (cliché : P. Vallat, Inrap).



Fig. 215 – Le sol S93 et les enduits peints effondrés dans la pièce 25, secteur 62 (cliché : P. Vallat, Inrap).



Fig. 216 – Le sol S93 et le mur M178 dans la pièce 25, secteur 62 (cliché : P. Vallat, Inrap).

nombreux blocs emballés dans des colluvions anciennes à dominante argileuse ou sous la forme d'affleurements.

Le mortier jaunâtre ou gris-beige, souvent friable et relativement pauvre en chaux, présente une part très importante de sable basaltique plus ou moins fin et de graviers de pouzzolane centimétriques. Les joints des murs sont lissés au fer. Il s'agit le plus souvent de joints pleins où le mortier de chaux de

liaison affleure au niveau du parement. Le mur de façade M96 (côté est) a livré des marques caractéristiques d'un découpage des joints au fer, afin d'éliminer le surplus de mortier étalé sur la face externe des parements. En revanche, la plupart des autres murs sont caractérisés par des parements sur lesquels le mortier

de chaux excédentaire, présent en surface de moellon, n'a pas été enlevé avec soin. Le surplus de liant n'a donc pas toujours été ôté, ce qui traduit une facture peu soignée de la mise en œuvre.

Les murs M96, M178 et M197 ont livré, encore en place par endroits, des enduits peints rouges au niveau des plinthes qui sont conservés sur 0,20 m de hauteur au maximum, mais aucun motif n'a été observé (fig. 211 à 213). De nombreux fragments d'enduits peints rouges étaient présents sur le sol de la pièce 25 (fig. 215), mais leur très mauvais état de conservation ne permettait pas de collecte.

Le sol en béton de tuileau S93 est accolé contre la première assise (d'élévation) des murs (fig. 215 à 217). Ce niveau bétonné (*nucleus*) est situé à la même hauteur que les sols S99 et S207 des pièces voisines 23 et 24. Il a été ponctuellement traversé par un sondage profond, qui a permis de constater qu'il était épais de 0,10 m et était précédé d'un radier de petits blocs basaltiques non taillés et calibrés (0,05 m à 0,10 m), de 0,20 m de puissance stratigraphique, directement installé sur le substrat marno-calcaire (fig. 218). Le mortier de tuileau n'est pas précédé par une couche de béton (*rudus*) et aucun sol préalable (en terre rapportée, etc.) n'a été observé.

Ce sol est un véritable béton de tuileau, qui comporte de nombreux graviers de basalte centimétriques, associés à des petits fragments en terre cuite centimétriques (granulats de tuiles et d'amphores concassées), ainsi que quelques cailloutis de brèche palagonitique un peu verdâtre et de scories de pouzzolane. Outre les caractères techniques de résistance à l'humidité, ce type de sol présente un aspect esthétique non négligeable. Ce type de béton de grande qualité est obtenu avec une consommation réduite de sable et de chaux.

STRATIGRAPHIE ET DATATION

Il convient de préciser qu'aucun tessons de céramique n'a été découvert dans la fondation des murs ou dans le radier du sol de la pièce 25. En revanche, des fragments de poterie ont été collectés dans l'assise d'élévation du mur M96 (secteur de fouille 15), lors du démontage partiel (pièces 23 à 25) mais au niveau de la pièce 23. Un tesson de céramique sigillée sud-gauloise du 1^{er} s. apr. J.-C. a été notamment identifié, les autres poteries en céramique semi-fine à grossière se rapportant au Haut-Empire, sans précision supplémentaire.

La datation de la construction de l'unité architecturale P25 repose essentiellement sur les données céramologiques, obtenues grâce à l'étude du mobilier collecté dans les pièces voisines de la cuisine, et sur l'observation des relations physiques entre les murs des différentes salles du bâtiment 3. En effet, les différents chaînages des murs de la cuisine avec ceux des autres unités architecturales édifiées sous les Flaviens indiquent que la réalisation initiale de la salle 25 correspond au dernier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. L'analyse minéralogique des mortiers de chaux indique que les murs de l'unité P25 sont de même facture technologique que les autres pièces édifiées dans le dernier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C.

En ce qui concerne le mobilier céramique découvert dans les pièces voisines de P25, la recherche quasi systématique des niveaux de fondation dans les secteurs fouillés et l'examen de

nombreux sols en terre (radiers, sols, recharges) ont favorisé la collecte du mobilier issu de la construction initiale de la *villa*, qui se situe dans le courant du dernier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. Cette attribution chronologique repose tout particulièrement sur la présence, dans de nombreux niveaux différents et dans certaines fondations de murs démontées, de céramiques sigillées de Lezoux confectionnées au cours de la phase 4 (des Flaviens au début du 11^{er} s. apr. J.-C.) et de gobelets à parois fines engobées, produits également dans le dernier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. jusqu'au début du siècle suivant. Les autres catégories de poteries fines, parfois associées (sigillées sud-gauloises, *terra nigra*, poteries fines à engobe blanc, etc.), s'inscrivent également dans cette période.

En complément des datations obtenues par l'examen de la céramique, l'étude des enduits peints encore en place sur les murs de la pièce P24, voisine de la cuisine, a permis d'identifier des décors de hampes à volutes en zone inférieure, essentiellement sur fond blanc et soutenant des orthostates stylisés, du II^e style schématique. On connaît en Gaule quelques exemples de ces ordonnances architecturales très simplifiées, à *Glanum* ou à *Ensérune*, qui sont datées du troisième tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. Cette attribution chronologique indiquerait que les revêtements muraux des plinthes et des décors inférieurs de cette pièce voisine de la cuisine, mis en place au moment de la réalisation de l'ensemble du bâtiment 3 sous les Flaviens, ont été conservés (au moins partiellement) jusqu'aux III^e-IV^e s. apr. J.-C., ce qui correspond à un cas de figure relativement courant (étude J. Boisliève, Centre d'études des peintures murales romaines).

L'unité architecturale P25 appartient ainsi au programme initial de construction flavien de l'ensemble résidentiel et qui perdure en grande partie aux III^e-IV^e s. apr. J.-C. Le sol en mortier de tuileau, dont le radier de cailloutis est installé directement sur le substratum, est surmonté par une couche de 0,10 m d'épaisseur constituée d'enduits peints effondrés des parois après abandon (fig. 215 à 217). Au sud-est de la pièce, un fin dépôt charbonneux est observé aux abords de la structure F264 (sans mobilier). L'ensemble de la salle est recouvert d'un épais niveau de démolition (0,50 m) ayant livré du mobilier gallo-romain : fragments de tuiles, de poteries, d'enduits peints, faune, clous, etc. Les céramiques de cette couche de démolition sont datées du Haut-Empire jusqu'aux III^e-IV^e s. apr. J.-C. (US 25.5, 26.5 et 62.7). La vaisselle datée de l'Antiquité tardive se compose de céramiques grises lissées. Ces remblais de démolition sont surmontés dans la pièce par des coluvions récentes constituées de sédiments argileux brun foncé, comme pour une très grande partie des bâtiments antiques.

Le bâtiment 3 est conservé presque dans son ensemble pendant l'Antiquité tardive. L'occupation du Bas-Empire a été datée par la présence de tessons de céramiques grises lissées (ou polies) tardives, de poteries peintes tardives, de sigillées des phases 8 à 10 de Lezoux, de quelques rares céramiques grises rugueuses, ainsi que de quelques morceaux de flacons en verre et des monnaies, qui ont été régulièrement identifiés dans différents niveaux d'occupation, dans certains sols en terre battue et des niveaux de démolition. Les céramiques sont datées, souvent sans précision supplémentaire, des III^e s. et IV^e s. apr. J.-C. (voire du début du V^e s.), d'autant que les recherches céramologiques en territoire vellave sont embryonnaires et que ces céramiques fines tardives sont souvent présentes dans de faibles proportions.

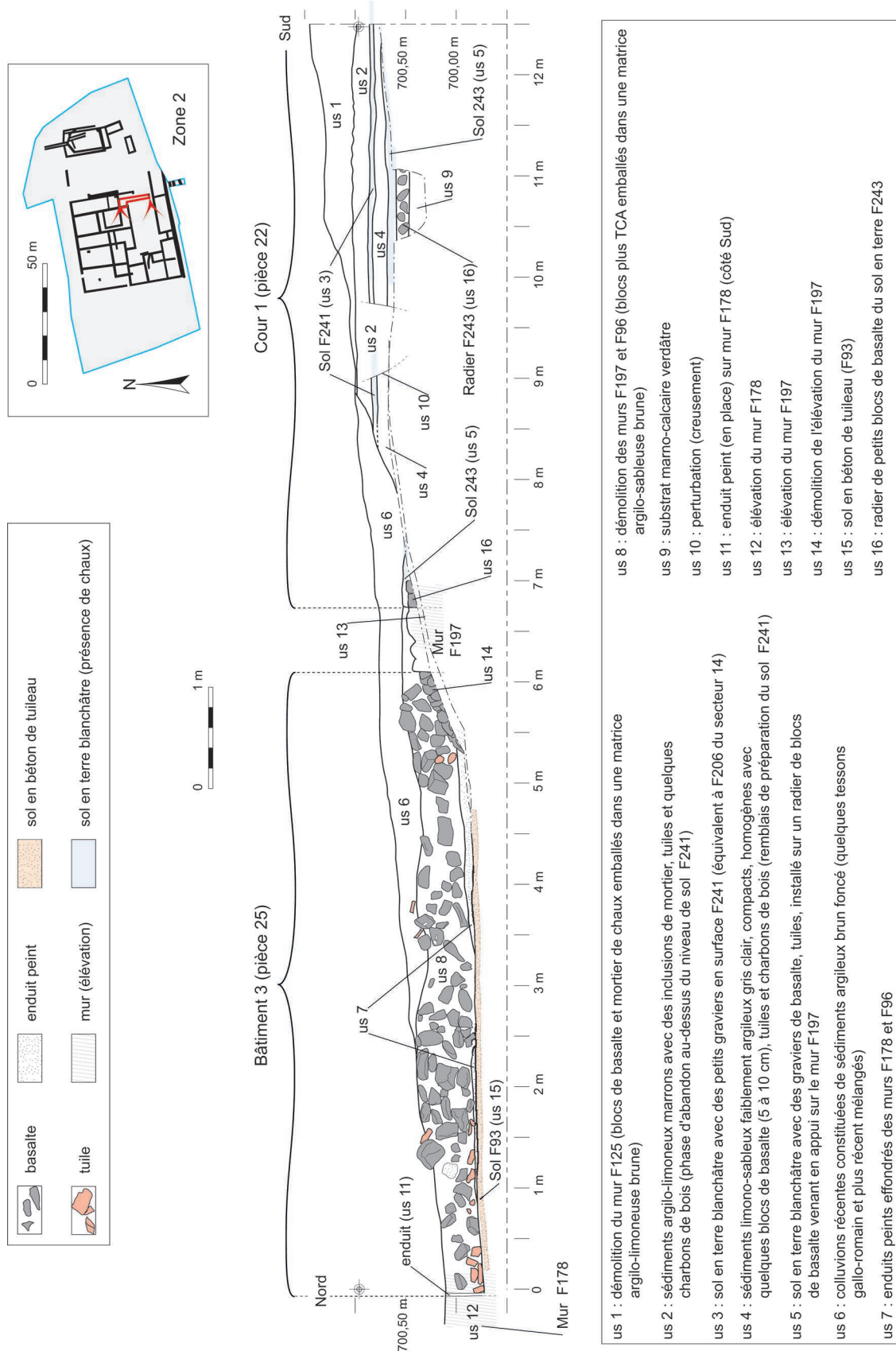


Fig. 217 – Coupe de la pièce 25 et de la cour 1 (DAO : J. Cayrol, Inrap).

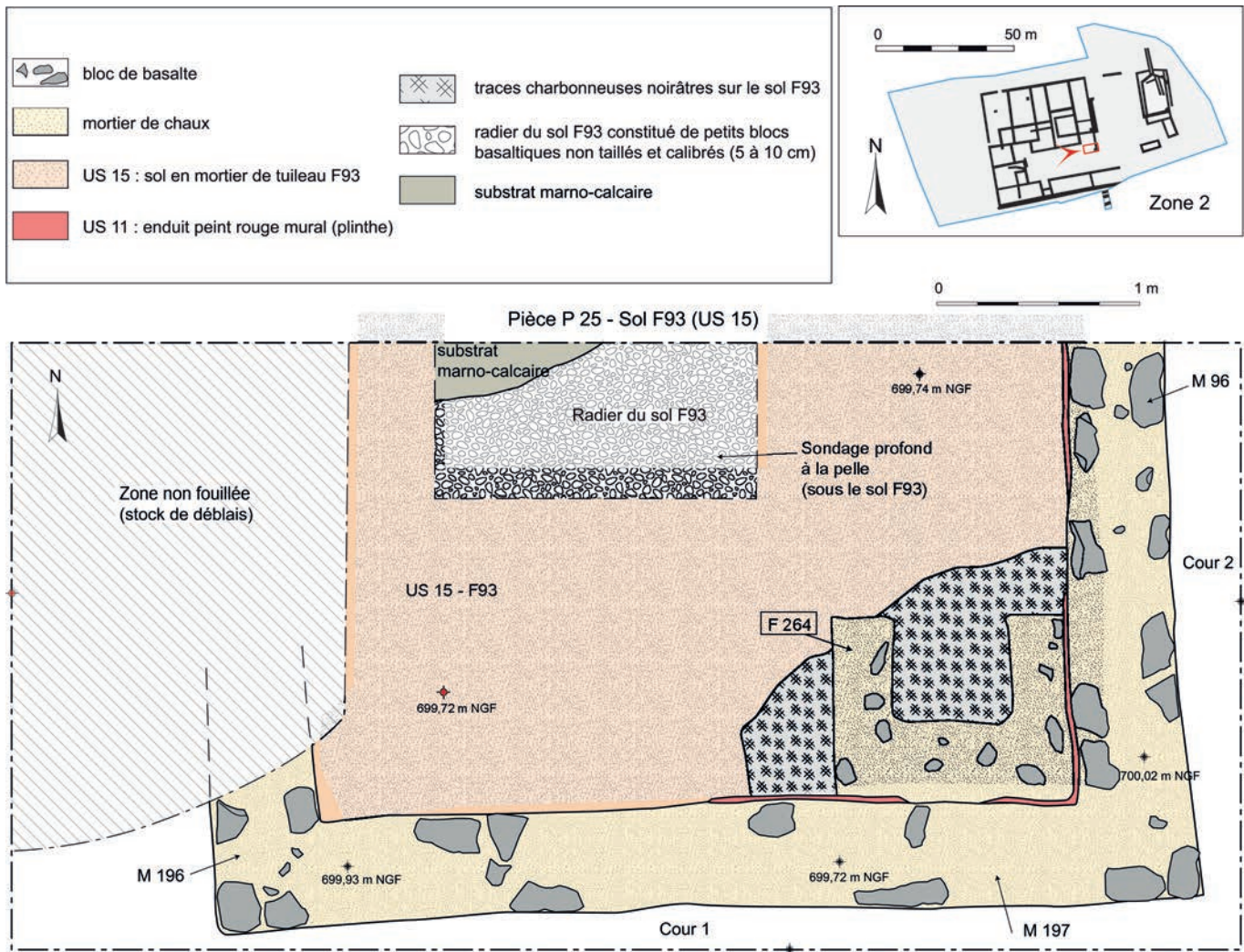


Fig. 218 – Plan des structures F93, F96, F196, F197 et F264 à l’angle sud-est de la pièce 25 (DAO : M.-J. Duprez, Inrap).

L’abandon de l’établissement antique est daté de la seconde moitié du IV^e s. apr. J.-C. ou du début du siècle suivant, à la lumière de quelques ensembles de mobiliers céramiques significatifs.

Un dépôt d’ossements de bovidé adulte (F217), sans connexion anatomique ni limite de fosse visible, a été découvert lors du décapage du secteur 62 (fig. 215). La faune, regroupée en tas, sans organisation, sur une surface de 1 m de long et 0,40 m de large, a été trouvée à 2 m à l’ouest du mur antique M96 et à 3,50 m au sud du mur M178. Les ossements étaient situés sous des colluvions récentes argilo-sableuses brun foncé et au-dessus du dernier niveau de démolition du Bas-Empire. Ce dépôt est donc postérieur à l’Antiquité tardive, mais aucune attribution chronologique plus précise ne peut être proposée.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Au nord-est de la pièce, au bas du mur M96 (au-dessus du sol bétonné), à l’angle de M178, un trou subcirculaire, de 0,12 m de diamètre (US 25.6), traverse horizontalement la construction de part en part et débouche sur l’extrémité de l’égout F97 à l’extérieur du bâtiment 3 (fig. 211 et 212). Il s’agit probablement d’un aménagement lié à un système d’évacuation des eaux

usées de la pièce 25. À l’intérieur du mur M96, un fragment de tuyau de terre cuite, de section circulaire de 0,10 m de diamètre interne, calé contre les parois du trou par du béton hydraulique, est encore conservé. Le tuyau n’était pas présent à l’extérieur du bâtiment. Son niveau d’apparition du côté extérieur du mur M96 (altitude base du tuyau) est identique à celui du fond de l’égout à son extrémité (699,72 m NGF).

Un second aménagement particulier a été repéré à l’angle sud-est de cette pièce. À l’occasion de la fouille mécanisée des remblais de la pièce en fin d’opération, les vestiges très arasés d’une structure maçonnée (F264), rectangulaire (1,40 m x 1,10 m), en forme de «U» ouverte au nord, ont été mis au jour (fig. 218). Cette base de construction est constituée de deux probables montants orientés nord-sud, installés sur le béton du sol S93. À l’angle interne des murs M96 et M197, un lit de forme subrectangulaire (0,61 m x 0,32 m) de mortier de chaux (ép. : 0,10 m), avec quelques petits blocs de basalte hétérométriques pris dedans, a été observé. Un deuxième lit identique (0,62 m x 0,33 m) et parallèle au premier a été repéré à 0,80 m. Ces deux montants sont reliés à un troisième lit de mortier également de forme rectangulaire (1,50 m x 0,45 m), de même facture, et qui borde le mur M197. Les montants peuvent soutenir un bloc maçonné, fixe, rectangulaire et surélevé, faisant office

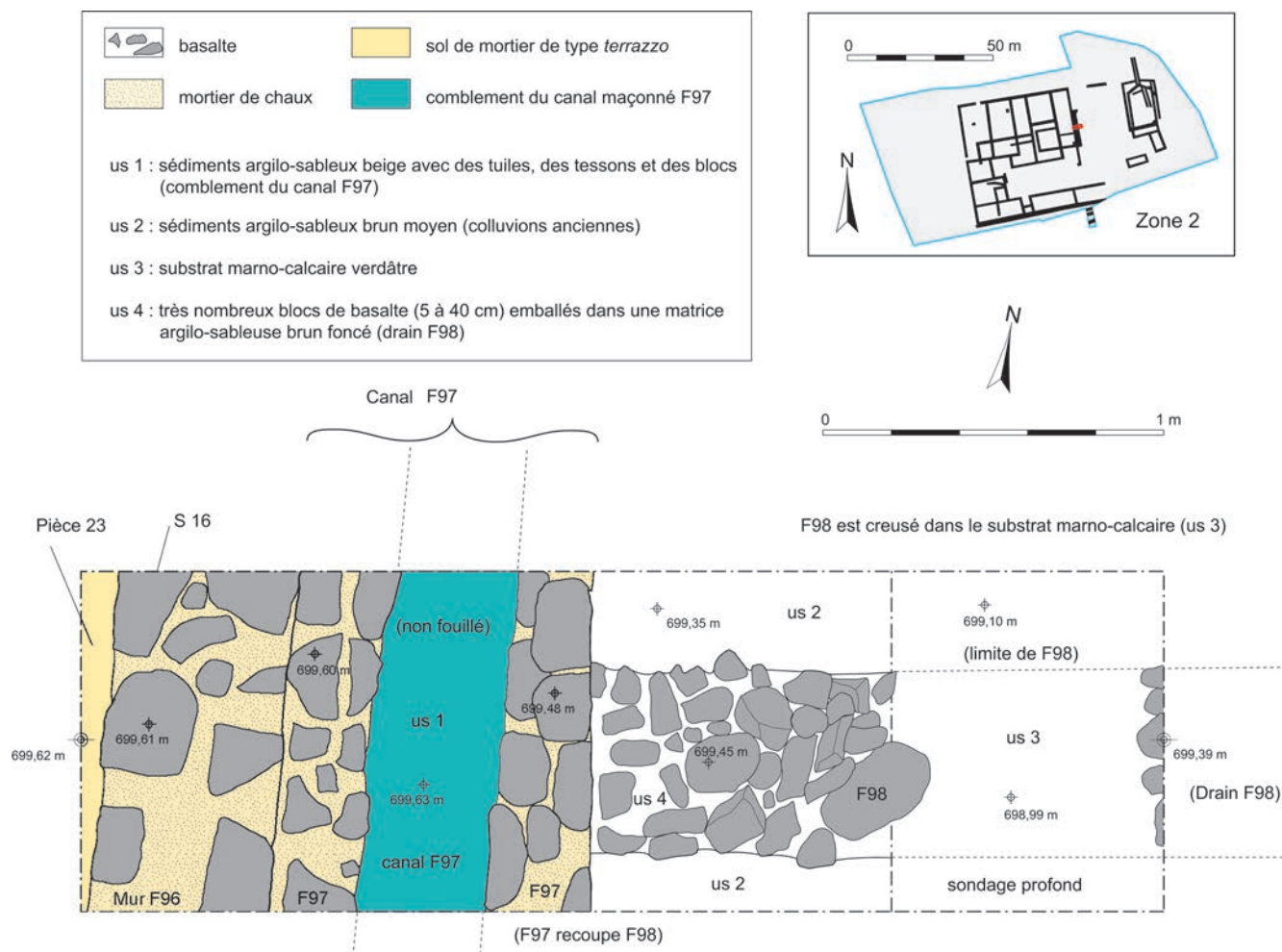


Fig. 219 – Plan des structures F96 à F98, secteur 16 (DAO : J. Cayrol, Inrap).

de plan de cuisson. En effet, ces niveaux de mortier, dont aucune assise n'est conservée, sont susceptibles de correspondre à la base de support d'une table de cuisson. Cependant, l'arasement de cet aménagement, dans un secteur où le mur M197 est très largement récupéré, ne permet pas d'être plus affirmatif. Le sol présente aux abords quelques traces charbonneuses noirâtres. Ce niveau charbonneux peut correspondre à des rejets de braises et/ou à une couche de rejets de préparation alimentaire.

L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DANS UN ÉGOUT BORDANT L'AILE RÉSIDENTIELLE

CARACTÉRISTIQUES DE CONSTRUCTION DE L'ÉGOUT

Le mur de façade M96 du corps de bâtiment septentrional est flanqué de l'égout F97, qui a été repéré dans son intégralité en bordure ouest de la cour 2 (fig. 205). Ce canal maçonné a été édifié à hauteur des pièces 23 et 24, son départ correspondant précisément à la limite entre les pièces 24 et 25 au niveau du trou d'évacuation décrit ci-dessus. Des fouilles ponctuelles ont été réalisées dans plusieurs secteurs (S15 à S19 et S74), complétant les investigations effectuées lors du diagnostic préalable

(deux autres tronçons fouillés), afin de déterminer les limites de cette structure hydraulique et de connaître sa conception et son remplissage en différents points d'observation. L'ensemble du canal a été dégagé manuellement en surface et la majeure partie de son comblement fouillée. Il mesure 12,60 m de long et ses limites sont reconnues (fig. 219 à 224).

Cet égout recoupe un drain empierré (F98), orienté est-ouest, creusé dans les colluvions anciennes et le substrat marno-calcaire (largeur : 0,55 m et profondeur : 0,40 m), qui a été observé sur plusieurs mètres de long (fig. 219). Le remplissage du drain (US 16.4) présente un comblement inférieur de gros blocs non taillés en basalte (0,40 m à 0,60 m), ainsi qu'un tesson de céramique commune de tradition indigène et quelques morceaux de *tegulae*, alors que son remplissage sommital comprend des petits cailloux basaltiques hétérométriques (0,10 m à 0,30 m). Le drain F158 (largeur : 0,80 m) paraît relié à F98. Plusieurs de ces drains empierrés ont été attribués à la période romaine précoce, car ils ont généralement livré quelques tuiles antiques dans leur remplissage et sont systématiquement recoupés par des bâtiments construits sous les Flaviens.

L'écoulement des eaux du canal F97 s'effectue du sud vers le nord dans le sens de la pente naturelle. Le pendage du canal correspond approximativement à celui du substrat marno-

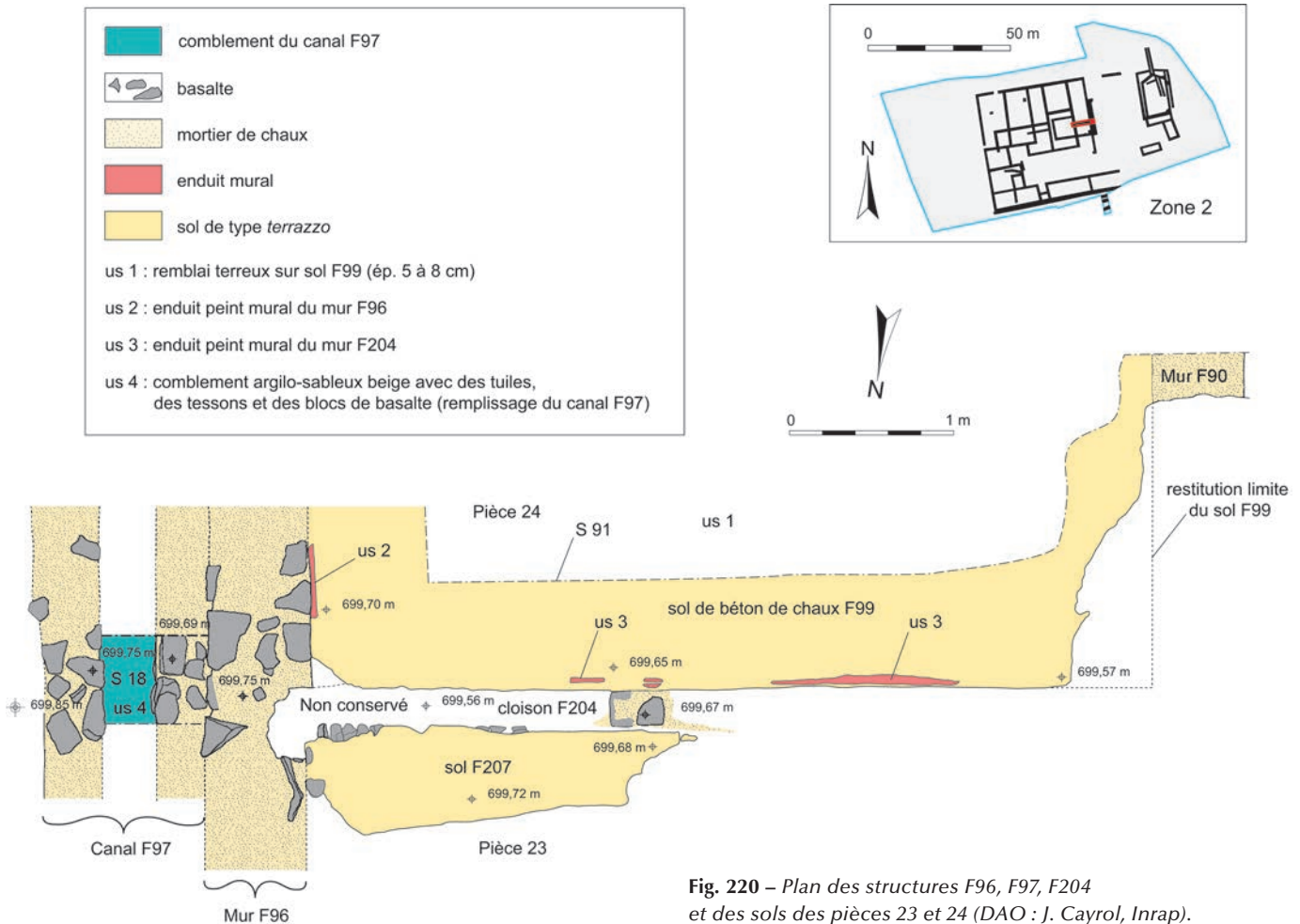


Fig. 220 – Plan des structures F96, F97, F204 et des sols des pièces 23 et 24 (DAO : J. Cayrol, Inrap).

calcaire (1,05 m de dénivelé pour 12 m de long). L'ouverture du grand sondage septentrional (secteur 53) a confirmé que cet égout ne se prolongeait pas jusqu'au bord nord de la cour 2. Son extrémité en aval est caractérisée par l'élargissement de la paroi orientale du canal. Malheureusement, ce secteur est particulièrement arasé et aucun aménagement particulier n'a été observé (fosse de réception des eaux usées, etc.).

Ce canal, d'une largeur totale variant entre 0,80 m et 0,95 m selon les tronçons observés, est constitué de deux murets parallèles (chacun large en moyenne de 0,25 m) et distants de 0,30 m à 0,40 m, à double parement irrégulier et de facture peu soignée. Par endroits, le double parement n'est pas respecté. Ces deux murets, installés au sommet du substrat marno-calcaire (US 15.3 et US 16.2) et dans des colluvions anciennes (US 15.2), sont bâtis à l'aide de blocs de basalte, pour certains grossièrement équarris et hétérométriques (0,05 m à 0,20 m), qui sont liés par un mortier de chaux sableux et jaunâtre (fig. 219 à 224).

Le fond est soit directement creusé dans le substrat marno-calcaire dans les secteurs 15, 16 et 74 en aval, soit constitué en amont de blocs de basalte posés à plat avec joints de mortier dans les secteurs 17 et 18. L'égout est caractérisé par une profondeur conservée qui varie de 0,30 m à 0,55 m. Des dalles reposant sur les parois maçonnées de l'égout pouvaient constituer un système de couverture de la structure hydraulique, mais aucune n'était conservée (récupérations et/ou labours ?).

L'utilisation du basalte est courante pour ce type de construction. Hormis le mortier de chaux, aucun indice de revêtement particulier susceptible d'être utilisé pour imperméabiliser les murs du canal à l'intérieur n'a été observé.

LE REMPLISSAGE DU CANAL MAÇONNÉ

Le remplissage de l'égout a d'abord été fouillé en deux secteurs (1 m de long chacun) au cours du diagnostic d'avril 2005 (fig. 221, 223 à 224). Le comblement hétérogène était constitué de graviers, de quelques fragments de tuiles, de morceaux de mortier, de faune, de deux fragments d'enduits peints rouges, de deux clous en fer d'assemblage et de tessons de poterie. Les 28 ossements identifiés par P. Caillat correspondent à des caprinés (mouton probable), des suidés et des bovinés (bœuf). Le remplissage a livré 45 tessons de céramique (5 de poteries fines, 39 de céramiques semi-fines à grossières et 1 d'amphore à huile de type Dressel 20 originaire de Bétique). Parmi les céramiques, A. Wittmann a noté la présence « d'un tesson d'assiette Drag. 36 du groupe de La Graufesenque, qui indique un abandon de la structure après les années 60-70. Néanmoins, nous devons garder en mémoire que ces vestiges de productions fines sont peut-être largement résiduels. En effet, la découverte de céramiques grises d'apparence tardive à l'intérieur de F42 suggère que cet aménagement aurait été délaissé à une date

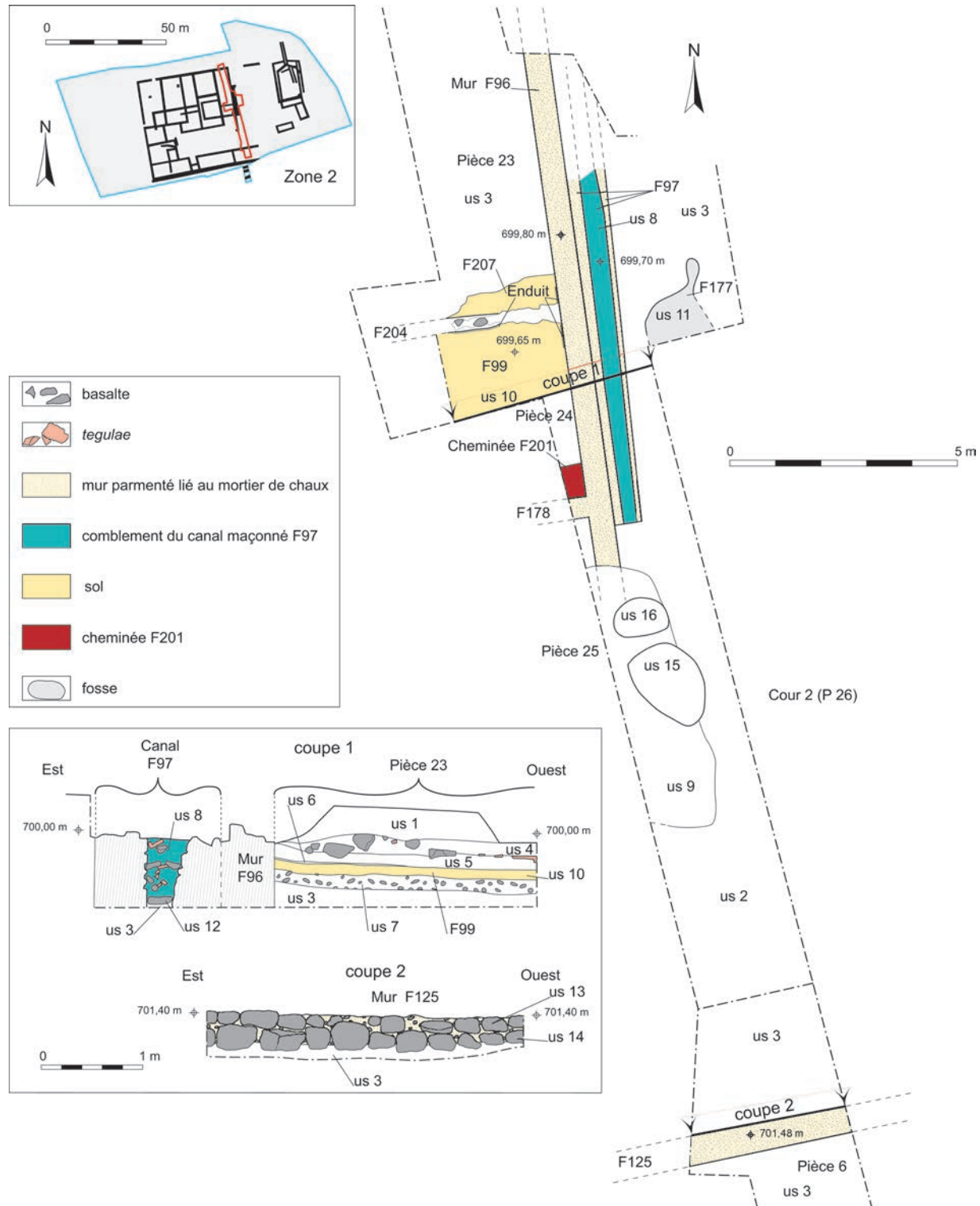


Fig. 221 – Relevés des structures F96, F97 et des sols des pièces 23 et 24 (DAO : J. Cayrol, Inrap).

beaucoup plus récente, dans le courant du III^e s. ou du IV^e s. » (Vallat, 2005, p. 40).

Le comblement de ce canal a été à nouveau fouillé au cours de l'hiver 2005 sur 8 m de long cumulés, en plusieurs tronçons successifs répartis sur le tracé de la structure hydraulique (secteurs 15 à 19 et 74), ce qui a permis de collecter un abondant mobilier archéologique. Au total 10 m sur 12,60 m de long ont été fouillés en cumulant les investigations du diagnostic et celles de la fouille. Le remplissage est constitué systématiquement d'un remblai d'occupation d'aspect hétérogène, com-

portant du mobilier archéologique emballé dans des sédiments argilo-sableux très graveleux, beiges, avec des passes sableuses beiges dans la partie inférieure (traces de ruissellement)¹³². Le matériel gallo-romain comprend des blocs de basalte hétérométriques (certains grossièrement équarris), du mortier de chaux, des poches charbonneuses, de nombreux fragments de tuiles,

132. Deux prélèvements de sédiments provenant du comblement de l'égout (secteurs 17 et 74) ont été tamisés en vue d'une étude carpologique, mais ils n'ont pas livré de macrorestes végétaux.



Fig. 222 – Le canal F97 à hauteur des pièces 23 et 24 (cliché : P. Vallat, Inrap).



Fig. 223 – Le canal F97 à hauteur des pièces 23 et 24 (cliché : P. Vallat, Inrap)

des morceaux d'enduits peints (7 rouges et 1 noir), de la faune (voir étude *infra*), une aiguille à chas en os de type Béal AXIX, partiellement conservée sur une longueur de 7 cm, 2 fragments de verre antique (flacons), 5 clous en fer à tige de section carrée et tête circulaire (pour de l'assemblage) et 103 tessons de céramique gallo-romains (54 de poteries fines et 49 de céramiques semi-fines à grossières).

L'ensemble de la vaisselle en céramique, en cumulant le mobilier collecté lors du diagnostic et celui de la fouille, représente un lot de 148 tessons (pour un NMI de 23). Ils se répartissent en 57 fragments de poteries fines (38,51 % NR), 86 tessons de céramiques semi-fines à grossières (58,78 % NR), 1 morceau d'amphore d'importation et 3 tessons indéterminés (tabl. XXXIV). Ces fragments de poterie sont datés du courant du 1^{er} s. apr. J.-C. jusqu'aux III^e-IV^e s. apr. J.-C. Les types de production et les formes identifiées dans le remplissage de l'égout n'ont pas révélé d'assemblage spécifique en regard du reste de la vaisselle collectée sur le site. On constate que la plupart des différents besoins de la vie domestique sont représentés : la conservation des aliments et des boissons (cruches, *dolia*), la préparation et la cuisson des aliments (pots et marmites tripodes), le service et la consommation (coupe, assiette, plat, cruche, etc.), ainsi que le transport (une amphore à huile de Bétique).

Un niveau de démolition identifié sur le canal est caractérisé par un *terminus post quem* des III^e-IV^e s. apr. J.-C. (US 16.5). En revanche, faute de mobilier collecté dans les fondations, la phase précise de construction ne peut pas être établie. Le mortier de chaux utilisé pour le blocage des moellons des parois du canal, très sableux et jaunâtre, s'apparente à celui observé dans différents murs d'origine flavienne du bâtiment 3 et le comblement a livré des céramiques du 1^{er} s. apr. J.-C. Cependant, ces indices ne suffisent pas pour déterminer avec assurance que l'égout fût construit dès le dernier tiers du 1^{er} s. apr. J.-C., soit la période d'installation générale de la *villa*.

L'ÉTUDE DE LA FAUNE

L'étude archéozoologique a livré quelques informations sur les modes de sélection, d'âge d'abattage et surtout de découpe des animaux à partir des ossements découverts dans l'égout (étude P. Caillat). La faune collectée dans ce canal lors de la fouille représente 39 restes sur un total de 327 vestiges osseux sur le site, auxquels il faut ajouter 28 ossements découverts lors du diagnostic dans l'égout. Un tel ensemble est trop modeste pour en tirer des conclusions statistiques, mais autorise quelques remarques. Il a notamment révélé que les traces de tranchage et les incisions de découpage sont plutôt fréquentes.

Les caprinés représentent les restes les plus nombreux, mais l'échantillon est beaucoup trop limité pour en tirer des conclusions. La présence de la chèvre et du mouton est attestée, tous les autres restes osseux appartiennent à l'une et/ou à l'autre de ces deux espèces. Dans l'ensemble, les individus sont des adultes *lato sensu*, exception faite des dents qui, contrairement à celle des suidés sont généralement intactes, tous les vestiges de caprinés présentent des traces plus ou moins nettes de débitage. De façon quasi systématique, les mandibules présentent des traces de rongement. Les quelques vertèbres identifiées sont caractérisées par des traces de tranchage transversal, dans leur partie crâniale ou caudale. Cela suppose un tronçonnage du rachis lombaire en particulier. Tous les os longs sont fendus longitudinalement par tranchage. La volonté d'ouvrir le canal médullaire de ces os semble avoir été quasi systématique. Le débitage longitudinal s'observe également sur les os métapodiaux (métacarpes comme métatarses). Les traces de rongement sont relativement fréquentes et « affectent » généralement les zones

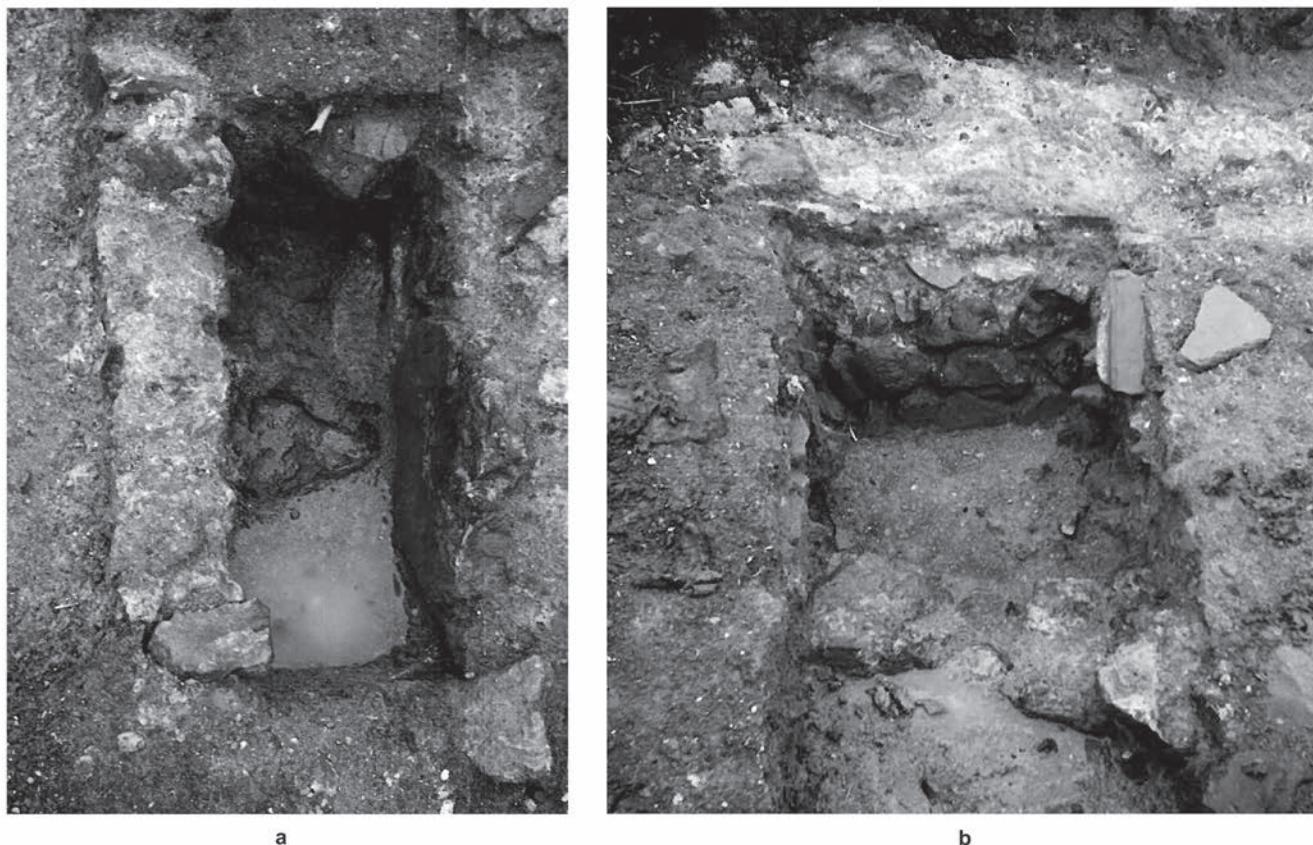


Fig. 224 – a, le fond du canal F97, secteur Nord ; b, le canal F97, secteur Sud (clichés : F. Baucheron, Inrap).

Tabl. XXXIV – Classification des céramiques collectées dans l'égout F97.

Type de production	Forme (et NR associé)	NR	% NR	NMI	% NMI
Sigillée lisse de Lezoux (TSL)	Cruche (1)	1	0,67	1	4,35
Sigillée moulée de Lezoux (TSM)	Vase Drag. 37 (13)	13	8,78	1	4,35
Sigillée lisse sud-gauloise (GRL)	Assiette Drag. 36 (1)	1	0,67	1	4,35
Céramique grise lissée (polie) (LG4)	Coupe (3) Indéterminée (17)	20	13,51	2	8,69
Céramique fine dorée au mica (DOR)	Indéterminée (1)	1	0,67	1	4,35
<i>Terra nigra</i> (Centre Gaule) (TN)	Coupe Menez 57 (18)	18	12,16	1	4,35
Céramique à vernis argileux orangé	Indéterminée (1)	1	0,67	1	4,35
Céramique fine à engobe blanc cassé (CP)	Indéterminée (2)	2	1,35	1	4,35
Total céramiques fines		57	38,51	9	39,14
Céramique commune claire (COX)	Plat (1) Pot à cuire (15) Marmite tripode (1) Forme basse (1) <i>Dolium</i> (1) Indéterminée (32)	51	34,46	9	39,12
Céramique commune sombre (grise) (CRD)	Cruche (1) Indéterminée (20)	21	14,19	2	8,69
Céramique commune à engobe blanc	Forme haute (12) Indéterminée (3)	15	10,13	1	4,35
Total semi-fines et grossières		86	58,78	12	52,16
Amphore d'importation (AMP)	Dressel 20 (1)	1	0,67	1	4,35
Total amphores		1	0,67	1	4,35
Indéterminé	Indéterminée (3)	3	2,02	1	4,35
Total général		148	100 %	23	100 %

épiphysaires des os longs. Au final, il apparaît fort probable que ces vestiges de caprinés sont des déchets de consommation.

Concernant les suidés, les individus représentés sont des « adultes » sans qu'il soit possible d'être plus précis quant à leurs âges. À l'exception des dents isolées (par ailleurs souvent brisées), tous les vestiges présentent des traces plus ou moins nettes de découpe (par tranchage et par coupage) et de rongement. L'unique vertèbre identifiée est tranchée longitudinalement selon l'axe médian que forme son corps et évoque ainsi une pratique de la fente en demis, une technique de dépeçage on ne peut plus « classique » en boucherie. De fait, ces vestiges de porc (ou sanglier) sont à considérer comme des déchets d'animaux consommés.

Tous les bovinés présents dans le comblement du canal sont des adultes, sans qu'il soit possible d'être plus précis. Comme les restes de suidés et de caprinés, la quasi-totalité des ossements de bœuf présente des traces de débitage. Les incisions de découpe sont fréquentes et certaines très proches des zones articulaires traduisent des opérations de désarticulation plutôt soignées. Les traces de tranchage sont également fréquentes et elles ont été observées sur tous les « types » d'os (crâne, vertèbres, côtes, ceinture pelvienne et membres). Deux vertèbres tranchées longitudinalement traduisent une pratique du dépeçage des carcasses par fente en demis. La plupart des os longs sont fendus longitudinalement sans pour autant que cela soit aussi systématique que pour les restes homologues des caprinés. Deux techniques de fendage longitudinal, par tranchage et par percussion, ont été utilisées. La seconde consiste à ouvrir le canal médullaire en portant sur la diaphyse un coup violent à l'aide d'un objet contondant. Les quelques conchoïdes de percussion constatés sur la face médullaire de certains os (humérus et radio-ulnaires notamment) ne laissent aucun doute quant au recours à cette technique de débitage. Comme ceux des suidés et des caprinés, les vestiges de bovinés sont à considérer comme des déchets de consommation.

L'unique reste attestant la présence de *Cervus elaphus* est un fragment d'andouiller attribuable à un sujet mâle « adulte ». Si ce reste isolé, incontestablement scié, témoigne d'une activité de tabletterie, il n'atteste en revanche aucune activité cynégétique. En effet, il n'est pas possible de dire s'il s'agit d'un bois de massacre ou de chute. Enfin, un reste atteste la présence du cheval. Une deuxième incisive inférieure droite est attribuable à un animal de 15 ans environ.

Selon toute probabilité, les vestiges fauniques mis au jour sont des déchets de consommation, à l'exception sans doute du reste attribuable au cheval et peut-être au cervidé. Il semble possible de considérer que l'élevage des caprinés n'ait pas eu vocation exclusivement alimentaire dans la mesure où les animaux présents appartiennent à des tranches d'âges relativement avancées.

INTERPRÉTATION FONCTIONNELLE

UNE PIÈCE DE CUISINE ?

L'identification fonctionnelle de la pièce 25 comme possible *culina* repose sur un faisceau d'indices cumulés, associé à la position de cette unité architecturale dans le dispositif résidentiel de la villa. Il s'agit de la seule pièce de l'établissement

qui ait livré un sol en béton hydraulique alors que les pièces résidentielles voisines présentent un sol classique en mortier, ce qui suggère qu'il existe ici une contrainte spécifique liée à l'évacuation des eaux usées (déchets culinaires ?)¹³³.

La découverte à Coste Deferne d'un trou d'évacuation à l'angle nord-est de la salle 25, qui traverse le mur M96 avec une canalisation en terre cuite pour se connecter au départ de l'égout maçonné extérieur F97, témoigne très clairement de la volonté de gérer les eaux usées de la pièce (fig. 225). Ce type d'aménagement avec un égout bordant la cuisine est usuel en contexte urbain (Balmelle, Neiss, 2003, p. 15 et p. 68-69 ; Bouet *et al.*, 1997, p. 184), mais également dans les campagnes. C'est le cas pour la villa de Goiffieux dans le Rhône (Poux, 2010) ou celle de Milhaud, au lieu-dit Careiron et Pesquier, dans le Gard (Conche *et al.*, 2005, p. 50-51, fig. 1-2).

La découverte de l'aménagement maçonné rectangulaire F264 à l'angle sud-est de la pièce 25, avec des traces charbonneuses au sol observées précisément dans ce secteur, pourrait traduire la présence d'une table de cuisson, mais les données archéologiques sont très limitées en raison des pratiques de récupération dans ce secteur de la pièce. On interprète ces vestiges comme les bases d'un plan de cuisson maçonné, de forme rectangulaire avec un espace inférieur, peut-être voûté, pour accueillir le combustible (charbon, copeaux, fagots), la partie supérieure contenant les braises. Ces dernières pouvaient provenir du foyer alimentant l'hypocauste (pièce 19) ou même de la cheminée d'angle de la pièce voisine (pièce 24).

Plusieurs tables à feu à deux ou trois montants sont bien connues en Italie, dont les exemplaires les plus nombreux, réputés et les mieux conservés sont notamment identifiés à Herculaneum et à Pompéi (Étienne, 1966, p. 284 et p. 292 ; De Albentis, 1990 ; Wallace-Hadrill, 1994 ; Barbet, 1999 ; Adam, 2008) ou encore à Poseidonia-Paestum (Bragantini *et al.*, 2008). Quelques exemplaires sont également recensés en Gaule romaine. Ce type de table à feu est notamment très bien conservé rue Cléberg près du musée gallo-romain de Fourvière à Lyon (Chomer, Le Mer dir., 2007, p. 204, fig. 84 et p. 553, fig. 507 ; voir article M. Poux *et al.*, *supra*, p. 148 et 149). D'autres exemples de foyer surélevé sont identifiés dans la maison 1 du Parc aux Chevaux à Bibracte, dès l'état 5 (Paunier, Luginbühl dir., 2004), mais également dans la cuisine de la *domus* des Bousquets à Périgueux (Barrière, Sarradet, 1996, p. 66, fig. 104-105 ; Girardy-Caillat, 1998, p. 37, fig. 2), ou encore dans la maison de l'*insula* 30 à Augst et à Javols en Lozère dans une cuisine avec plusieurs fours et foyers aménagés (Ferdrière, Ode dir., 2002 ; Savalle, 2005 ; Desbat *et al.*, 2006,

133. La cuisine découverte récemment par M. Poux sur la villa de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny a également livré un sol en mortier hydraulique (Poux, 2010, p. 147). À Orange, la cuisine 19 du bâtiment C1 de la *domus* suburbaine de la Brunette est également caractérisée par un sol en béton de tuileau (Bouet *et al.*, 1997, p. 181). Cependant bien d'autres sols de cuisine en Gaule romaine sont constitués de mortier de chaux ou simplement réalisés en terre battue, par exemple à Reims dans la Maison de Nocturnus et dans celle au Béliet (Balmelle, Neiss, 2003, p. 18 et p. 82) ou encore dans la villa suburbaine de Grand dans les Vosges (Gazenbeek, 2012). Dans la villa des Alleux à Taden en Côtes-d'Armor, le sol de la cuisine est constitué de fragments de terres cuites architecturales concassées et damées (éléments faits de céramiques et utilisés pour la couverture du toit et la réalisation de certains sols : briques, tuiles, etc.). Il repose sur une fondation de fragments de tuiles et de briques en vrac (Ferrete, 2009).

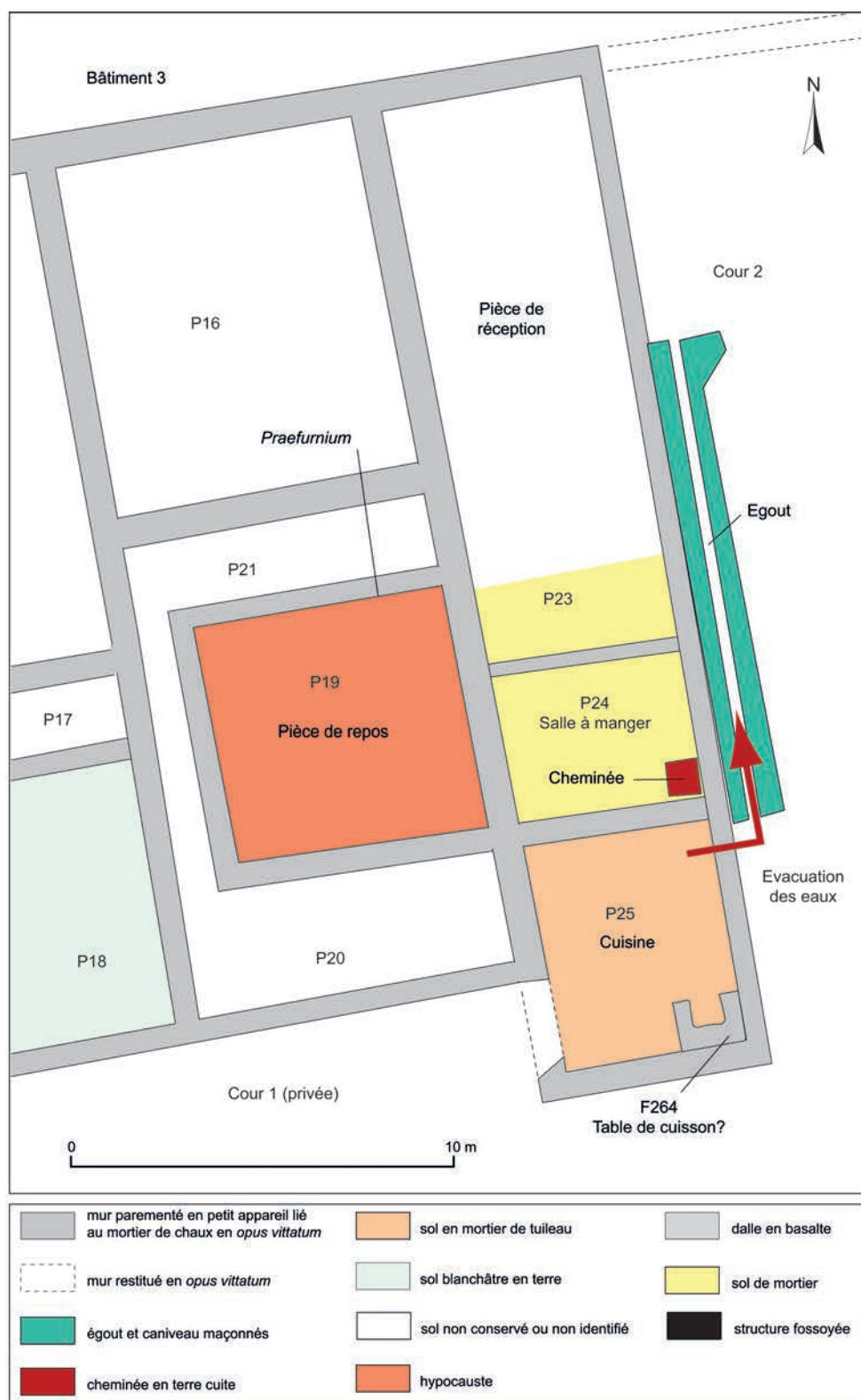


Fig. 225 – Interprétation fonctionnelle de la pièce 25 et de l'égout (DAO : P. Combes, Inrap).

p. 180). Dans la *villa* des Alleux à Taden, la cuisine a livré un four domestique en cloche dans l'un de ses angles. Cette cuisine devait essentiellement servir à réchauffer ou à achever les préparations culinaires servies dans la grande salle de réception (Ferrette, 2009).

Les différents aménagements architecturaux de Coste Deferne incitent à identifier cette unité architecturale comme une cuisine. Les déchets provoqués par ce type d'activité domestique nécessitent si possible un sol imperméable et un système d'évacuation des eaux usées.

INSERTION DE LA CULINA DANS L'ORGANISATION DE LA VILLA

La pièce 25 représente, avec un espace intérieur de 31 m², l'une des plus petites unités architecturales de la *villa*. Cette superficie correspond à 10 % de l'extension de la partie résidentielle. La plupart des cuisines d'époque romaine sont souvent caractérisées par des superficies encore plus réduites, comme celle découverte récemment sur la *villa* de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny (Poux, 2010 et article M. Poux *et al.*, *supra*, p. 135-164). Les cuisines identifiées dans deux *domus* de la ville antique de Reims, sont également rectangulaires et de superficie relativement réduite : près de 28 m² pour la pièce D de la Maison de Nocturnus et 20 m² environ pour la pièce sud de la Maison au Bélier (Balmelle, Neiss, 2003, p. 18, p. 68-69 et p. 82). Dans la maison urbaine du Centre hospitalier de Carhaix-Plouguer occupée au IV^e s., la cuisine de plan rectangulaire correspond à une unité de 20 m² (Le Cloirec, 2008a, p. 92, tabl. I). À Orange, la cuisine 19 du bâtiment C1 de la Brunette présente une superficie très réduite de 2,60 m par 2,40 m, soit à peine plus de 6 m² (Bouet *et al.*, 1997, p. 181). Celle de la *villa* des Alleux à Taden est caractérisée par une surface de 15 m² environ (Ferrette, 2009). À Grand, d'après le plan général, la cuisine de la *villa* correspond à une pièce rectangulaire d'environ 25 m² (Gazenbeek, 2012, p. 21).

La cuisine de Coste Deferne est édifée à l'extrémité méridionale de la partie résidentielle, en bordure nord de la cour privée 1 et en bordure ouest de la cour 2. Cette distribution est logique et pratique pour réceptionner directement dans cette pièce les produits alimentaires qui transitent par la cour, sans traverser plusieurs salles de la partie résidentielle. La *culina* de la *villa* de Taden borde la galerie de façade de la cour (Ferrette, 2009). La fouille de la *villa* de Grand en 2011 a permis de mettre au jour une cuisine qui est située dans l'angle sud-est de la partie résidentielle, en bordure de cour, comme à Coste Deferne (Gazenbeek, 2012, p. 21).

À Coste Deferne, l'accès à la cuisine s'effectue très probablement par la pièce 20, qui est interprétée comme un corridor/vestibule. Cet espace peut servir de passage pour accéder aux autres pièces, notamment à la cuisine, la salle à hypocauste et aux unités architecturales immédiatement à l'ouest de la partie résidentielle (P15, P17 et P18). Dans le cas d'une habitation construite sur deux niveaux, ce qui est envisagé à Coste

Deferne, cet espace peut accueillir l'escalier qui permet l'accès à l'étage supérieur. Malheureusement, nous n'avons pas pu fouiller le tronçon du mur M196 séparant les pièces 20 et 25, qui pouvait conserver les vestiges d'un seuil. Il convient de souligner que la cuisine présente au sud une avancée de 3 m par rapport à la façade des autres pièces (P18 et P20), délimitant l'accès aux espaces de réception et de service, mais aussi matérialisant le passage entre la cour privée 1 et la grande cour 2. Cette avancée sert également de coupe-vent.

La destination des pièces de la partie résidentielle du bâtiment 3 est difficile à déterminer avec précision, mais des hypothèses peuvent être émises plus particulièrement pour les différentes unités architecturales aux sols bétonnés et décorées d'enduits peints muraux qui jouxtent la cuisine supposée. La *culina* est flanquée au nord par la petite pièce 24, caractérisée par une cheminée d'angle ; elle peut correspondre à une salle à manger d'hiver prolongée au nord par une grande pièce allongée qui pourrait être une pièce de réception. Le service et la desserte des plats pouvaient ainsi se faire directement entre les pièces 23 à 25, disposées en enfilade en bordure orientale de la partie résidentielle. Un seuil (déjà décrit) est d'ailleurs identifié entre les pièces 23 et 24.

La proximité, somme toute logique, entre la cuisine et une ou plusieurs salles de réception se retrouvent d'ailleurs dans plusieurs *villae* ou *domus* de Gaule romaine. Dans la maison urbaine du Centre hospitalier de Carhaix-Plouguer, la cuisine borde une grande salle de réception (Le Cloirec, 2008a, p. 135, fig. 139 et 2008b, p. 158). À Saint-Romain-en-Gal, dans la Maison aux cinq mosaïques (zone V, îlot A), la cuisine jouxte également une salle à manger d'hiver avec foyer et un seuil est identifié entre les deux pièces (Leglay, 1968, p. 580-583 et 1970, p. 173-183 ; Bedon *et al.*, 1988, vol. 2, p. 359). À Périgueux, dans la *domus* à péristyle des Bousquets, la cuisine est localisée à côté du petit *triclinium* (Barrière, Sarradet, 1996 ; Girardy-Caillat, 1998, p. 38-39). C'est également le cas dans la *villa* de Taden, où la cuisine est contiguë au *triclinium* (Ferrette, 2009).

*
* *

La pièce 25, interprétée comme une cuisine, correspond à une unité architecturale de dimensions limitées, implantée de manière fonctionnelle en bordure des deux cours et à proximité immédiate des salles de repas au sein de l'espace résidentiel de la *villa* de Coste Deferne. La reconnaissance d'un égout bordant l'espace de service, en liaison évidente avec la salle 25 (trou d'évacuation avec tuyau en terre cuite), a permis de déterminer le circuit d'évacuation des eaux usées.

On doit évidemment souligner les limites de la documentation (reconnaissance partielle et en partie mécanisée de la pièce, destruction de l'hypothétique table de cuisson, important arasement au débouché de l'égout). En dépit des fortes contraintes de cette opération de fouille préventive, l'intervention archéologique a permis toutefois d'alimenter pour la première fois le dossier régional des espaces culinaires ruraux sur le territoire des Vellaves.